

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS2

présenté par
M. Grandguillaume, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« territoriales »

insérer le mot :

« volontaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.